

# Appel à projets

Accompagnement  
des porteur·euse·s  
de projets



**Budget**  
**Participatif**

SEINE  
SAINT  
DENIS

PREMIÈRE ÉDITION

Le Département de la Seine-Saint-Denis lancera en avril 2020 son premier budget participatif, à la fois pour renouveler les formes de participation démocratique offertes aux habitant.e.s et pour accélérer les réponses aux enjeux environnementaux que nous rencontrons. Par ce dispositif, le Département soutient que la transition environnementale de notre société et de nos territoires doit se faire avec la population. Il affirme ainsi que participation citoyenne et transition écologique sont indissociables.

Alors qu'avait déjà été créée en 2018 une consultation citoyenne pour choisir les projets d'aménagement des parcs départementaux, le Département de la Seine-Saint-Denis a décidé d'aller plus loin en lançant son premier budget participatif, répondant ainsi à un enjeu fort de rapprocher les habitant.e.s du territoire de l'administration départementale, et de renouveler les formes de démocratie locale. Ce premier budget participatif, entièrement consacré à promouvoir des projets éco-responsables, permettra aux citoyen.ne.s de Seine-Saint-Denis de faire émerger dans chaque canton des actions en faveur du développement durable, financées par le Département.

### **Modalités du budget participatif**

Pour cette première édition, le Département a doté le budget participatif d'un montant total de 2,6 millions d'euros (100 000 € par canton et 500 000 € pour des projets de portée départementale) pour réaliser les projets directement proposés et retenus par les habitant.e.s. Dans cette volonté de donner l'initiative aux habitant.e.s, le Département a décidé d'étendre son budget participatif au-delà de ses compétences légales, en s'engageant à rechercher la mobilisation des autres acteurs.trices du territoire pour réaliser ces projets.

Les projets proposés par les habitant.e.s devront concerner des dépenses d'investissement, et s'inscrire dans ces quatre thématiques :

- lutte contre le changement climatique (mobilité alternative, transition énergétique, modes de production durables, valorisation des déchets, ...)
- préservation de la nature (défense de la biodiversité, développement de la nature en ville, agriculture urbaine, ...)
- bien-être et loisirs (éducation et sensibilisation, santé, loisirs, ...)
- solidarité et engagement citoyen (logement, insertion, entraide, ...).

Tous les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis à partir de 11 ans pourront participer, sans condition de nationalité, du dépôt de projet jusqu'à la phase de vote.

Le règlement détaillé du budget participatif de la Seine-Saint-Denis sera finalisé fin janvier, et pourra être transmis aux associations qui le demanderont.

### **Calendrier du budget participatif**

6 avril 2020 : Ouverture de la plateforme de dépôt des projets

Début avril – 30 juin 2020 : actions de communication et de sensibilisation dans l'espace public, réunions publiques, ateliers participatifs pour accompagner les porteurs d'idées et de projets

Juillet-Août-Septembre : Phase d'instruction des projets soumis

Octobre : Phase de vote citoyen

Novembre 2020 : Annonce des résultats

### **Objectifs de l'appel à projets :**

Cet appel à projets est doté d'un budget total de 60 000 euros et s'adresse à toutes les associations porteuses d'un projet visant à associer les habitant.e.s et/ou les instances de démocratie locale pendant une ou plusieurs étapes du budget participatif, afin de favoriser la participation, l'émergence de projets et le vote, et plus particulièrement des habitant.e.s les plus éloigné.e.s des sphères traditionnelles de la participation.

**La réponse à l'appel à projets peut se faire sur un ou plusieurs volets, au choix. Plusieurs associations pourront être retenues.**

### *Les actions éligibles :*

- Actions visant à faire connaître le budget participatif afin d'améliorer son appropriation par les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis, notamment aux habitant.e.s les plus éloigné.e.s de la participation via du porte à porte, des échanges dans les immeubles, des ateliers dans les espaces communs des bailleurs sociaux... ;
- Événements sur l'espace public et activités ludiques et conviviales visant à rencontrer des habitant.e.s et à mieux faire connaître le budget participatif ;
- Ateliers participatifs permettant l'élaboration collective de projets éligibles au budget participatif ;
- Ateliers de formalisation et de dépôt de projets ;
- Ateliers d'accompagnement des porteur.se.s de projets dans la mise en place de leurs campagnes de promotion en amont et pendant la phase de vote ;
- Actions visant à accroître la participation des habitant.e.s lors du vote : vote papier par l'intermédiaire d'urnes réparties sur le territoire ou vote numérique, par le biais de la plateforme dédiée.

### *Critères d'éligibilité des projets :*

Cet appel à projets s'adresse aux associations disposant d'une expérience, d'un savoir-faire ou d'une compétence en matière de participation et de mobilisation citoyenne, et/ou une expertise en matière de politique de la ville. Les candidatures d'associations dont le champs d'action couvre le territoire de la Seine-Saint-Denis, ou ayant une bonne connaissance de celui-ci, seront analysées avec une attention particulière.

Les associations devront également avoir une bonne connaissance du Budget participatif en général et des critères de recevabilité des projets en particulier.

La production d'outils pédagogiques et de communication sur le budget participatif, originaux et adaptés aux territoires concernés, sera un plus.

Chacun des projets sera documenté (texte, photo, vidéos...), de manière à restituer les actions menées au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

**Les associations retenues devront travailler en étroite coordination avec l'équipe du Département en charge du budget participatif tout au long de la mise en œuvre de leurs actions. Elles devront par ailleurs s'engager à une parfaite neutralité au regard des projets soumis par les porteurs, ainsi qu'au regard de la politique départementale.**

### *Les publics concernés :*

L'ensemble des habitant.e.s, avec une attention particulière en direction des publics traditionnellement exclus de l'exercice de la citoyenneté. L'association devra donc démontrer une expertise particulière d'accompagnement de ces publics.

Une attention particulière sera également portée à la localisation des actions proposées par les associations sur le territoire. En effet, le Département souhaite faire vivre la démarche du budget participatif sur l'ensemble de son territoire.

*Critères d'analyse des projets :*

- La pertinence et la cohérence de la méthodologie d'accompagnement des habitant.e.s pour réfléchir collectivement à des projets « éco-responsables » dans leurs quartiers ;
- La qualité des actions et événements organisés afin de faire connaître le budget participatif et de susciter une appropriation du dispositif par les habitant.e.s ;
- La capacité à faire émerger des collectifs ou à soutenir des collectifs existants autour du budget participatif ;
- La capacité à suivre des personnes et collectifs ayant déposé des projets, pendant tout le long du processus, de l'idéation, au dépôt, puis la co-construction et le vote ;
- La capacité à soutenir l'action d'accompagnement du projet de l'émergence jusqu'à la campagne de vote ;
- ⇒ L'idéation des projets ne se résumera donc pas à faire naître des idées, mais visera à établir des diagnostics, transformer l'idée en projet et mobiliser les porteurs et les partenaires jusqu'à la campagne de vote.
- La capacité à susciter une dynamique collective autour du projet ;
- Le nombre de bénéficiaires et le public concerné ;
- La connaissance de la Seine-Saint-Denis, des territoires ciblés et des partenaires locaux pouvant être des relais ;
- Le caractère fédérateur du projet pour les partenaires institutionnels et associatifs (implantation locale du projet, inscription territoriale, partenariats mis en place) ;
- La localisation des actions sur le territoire ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- La méthodologie mise en œuvre doit favoriser le pouvoir d'agir des habitant.e.s ;
- Le coût des actions proposées.

*Le calendrier de l'appel à projets*

Lancement : 20 janvier 2020

Clôture : 15 février 2020

Vote des subventions attribuées aux associations retenues en Assemblée départementale : mars 2020

*La constitution et le dépôt des dossiers:*

Le dossier de candidature sera composé :

- Du formulaire de candidature dûment complété
- De l'ensemble des pièces justificatives demandées

Il est à renvoyer avant le 15 février 2020 à l'adresse : [budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr](mailto:budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr)

## **APPEL À PROJETS - FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEUR·EUSE·S DE PROJETS  
BUDGET PARTICIPATIF 2020 – DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**A transmettre jusqu'au 15 février 2020**  
accompagné des pièces obligatoires  
**[budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr](mailto:budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr)**

## Composition du dossier

Le dossier de réponse à l'appel à projets devra être composé des éléments suivants :

1. Un courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil départemental
2. Le formulaire de candidature dûment complété
3. Les statuts de l'association
4. Le budget année n de la structure
5. La liste des membres du bureau de l'association
6. La liste des trois plus hautes rémunérations mensuelles brutes de l'association, le cas échéant
7. Une copie de publication au Journal Officiel
8. Un RIB

Des documents complémentaires pourront être demandés pendant toute la phase d'instruction et jusqu'au paiement de la subvention si le dossier est retenu.

Le dossier complet devra être envoyé impérativement au plus tard le 15 février 2020 à cette adresse : [budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr](mailto:budgetparticipatif@seinesaintdenis.fr)

**Pour toute information**, vous pouvez vous adresser par mail à  
Mme Sophie Quartier-Picquart  
Directrice de la Délégation à la vie associative  
[squartierpicquart@seinesaintdenis.fr](mailto:squartierpicquart@seinesaintdenis.fr)







.....  
.....

**3- Bénéficiaires et participant.e.s**

*Précisez les publics cibles et les éventuelles modalités spécifiques mises en oeuvre pour les toucher*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4- Partenaires du projet**

*Précisez la liste des éventuels partenaires du projet*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5- Activités et calendrier**

*Précisez les différentes étapes du projet (en précisant les phases du budget participatif correspondantes : phase de dépôt, phase de vote...) ainsi que l'ensemble des activités qui seront mises en place et les détailler de manière précise et opérationnelle.*

- *repérage des publics cibles et identification des partenaires et relais sur le terrain*
- *préparation de l'action,*
- *réalisation des différentes actions (actions de sensibilisation et de communication, ateliers de formalisation et d'aide au dépôt des projets, ateliers d'accompagnement des porteurs lors de la phase de « campagne » pour leurs projets, interventions dans l'espace public...).*

*Précisez également le calendrier de réalisation du projet.*





**3- BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

**\* Merci de bien vouloir joindre un budget prévisionnel détaillé**

**1- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (matériel, déplacements, salaires, cachets, etc.) :**

*Si des devis ont déjà été réalisés, merci de les joindre au dossier*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2- Quel est le montant de la subvention sollicitée auprès du Département ?**

.....

**3- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

.....  
.....  
.....

**4- DECLARATION SUR L'HONNEUR ET RIB**

**Cette déclaration doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom).....  
représentant(e) légal(e) de .....

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,

- demande une subvention de : ..... €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de la structure :

Nom du/de la **titulaire du compte** : .....

Banque : .....  
.....

Domiciliation : .....  
.....

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le ..... à .....

Signature

*ATTENTION*

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.